ÉCOLE INTERNATIONALE
MONDORF-LES-BAINS

SECONDAIRE
Rentrée scolaire 2025/2026

Correspondance par courriel
Toute communication importante de la part de l'École est envoyée principalement par courrier électronique. Nous invitons donc fortement les parents à consulter régulièrement - au moins 2 fois par semaine - leur boîte de messagerie électronique e-mail (courriels). Veuillez le cas échéant également vérifier vos SPAM.

Chers parents, chers représentants légaux,

Veuillez trouver ci-après les informations nécessaires en vue de la rentrée scolaire en septembre, que nous vous prions de lire attentivement. Pour toute autre information, nous nous tenons à votre disposition.
En vous souhaitant de passer un excellent été et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Cordialement,
Camille Weyrich
Directeur

Table de matières

1. Rentrée scolaire 3
1.1 Premier jour de classe 3
1.2 Manuels scolaires 3
1.3 Fournitures scolaires 3
1.4 Education artistique 3
1.5 Semaine d'initiation pour les S1 4
1.5.1 Généralités 4
1.5.2 Utilisation des iPads 4
2. Règlementation à l'EIMLB 5
2.1 Vestiaire 5
2.2 Téléphone mobile 5
3. Planification de l'année 5
3.1 Réunions avec les parents 5
3.2 The Parents' Corner 6
4. Activités péri- et parascolaires 6
4.1 LASEL 7
5. Subvention pour ménages à faible revenu 7
6. Apprenants majeurs et ceux qui atteindront l'âge de 18 ans au cours de cette année scolaire. 7
7. Règles en cas d'absences 8
8. Infos pratiques 10
8.1 Accès bâtiment scolaire pour visiteurs (parents, tuteurs,...) 10
8.2 Bus scolaires 10
8.3 Bus & cours à option en S4 jusqu'en S7 10
8.4 Apprenants déposés à l'École par les parents 11
8.5 Médecine scolaire 11
8.6 IAM – pour les Apprenants des classes S1 ainsi que tout nouvel Apprenant commençant dans le système public 11
8.7 MyCard 12
8.8 Autorisation parentale et autres documents officiels 12
8.9 Travail à l'Ecole, travail à domicile et temps d'études 12

1. Rentrée scolaire

1.1 Premier jour de classe

La rentrée scolaire pour l'année 2025/26 se fait aux dates suivantes :

- mardi, le **16 septembre à 08h00** heures pour les classes de **S1.**
- mercredi, le **17 septembre à 08h00** heures pour les classes de **S2** à **S7**.

Si durant les pauses de midi aucune activité n'est couverte, les Apprenants peuvent quitter l'enceinte de l'Ecole.

Certificat de scolarité - EduGuichet
Veuillez noter que vous pouvez désormais télécharger le certificat de scolarité sur eduguichet https://portal.education.lu/eduguichet/ .
De ce fait, plus aucun certificat ne sera imprimé par nos soins.

1.2 Manuels scolaires

Les Apprenants n'auront besoin d'aucun manuel scolaire. D'éventuels livres de lecture restent à charge des parents. Dans ce cas, les Facilitateurs informeront les parents à temps.

Toutes les oeuvres littéraires obligatoires pour le cycle BAC en L1, L2 et L3 sont incluses dans la gratuité des manuels scolaires du SCRIPT. Les Apprenants de S6 et de S7 peuvent accéder au site : app.mybooks.lu grâce à leur IAM afin d'obtenir un code-barre individuel. Ce code-barre donne accès aux livres gratuitement dans une librairie Luxembourgeoise. La liste des librairies participantes se trouve sur https://portal.education.lu/mybooks/Accueil.

1.3 Fournitures scolaires

Le gros du travail des Apprenants se fera sur leur iPad qui fera office de cahier. Cependant, nous recommandons que votre enfant ait toujours un bloc de papier ligné, quelques stylos, des crayons de couleur et l'un ou l'autre surligneur à portée de main.

Veuillez également noter que votre enfant recevra un agenda de la part de l'École que vous êtes invités à signer hebdomadairement.

1.4 Education artistique

Informations concernant le matériel pour le cours d'arts

S1 à S3

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, un kit de matériel complet, soigneusement préparé par le département d'arts, est mis à disposition à partir de septembre au magasin **Boesner à Perl.** Ce kit contient tout le matériel nécessaire pour les cours d'arts plastiques des classes de S1 à S3.

Si, au cours de l'année scolaire, un projet spécifique nécessite du matériel supplémentaire particulier, une petite participation financière pourra être demandée exceptionnellement. Les familles seront bien entendu informées en temps utile.

S4 à S6

Dans les classes de S4 à S6, les Apprenants recevront en début d'année une liste de matériel à procurer. Ceux qui possèdent encore du matériel des années précédentes peuvent naturellement continuer à l'utiliser. Il est également possible pour les Apprenants de choisir les marques de leur choix lors de l'achat.

Si, au cours de l'année scolaire, un projet spécifique nécessite du matériel supplémentaire particulier, une petite participation financière pourra être demandée exceptionnellement. Les familles seront bien entendu informées en temps utile.

1.5 Semaine d'initiation pour les S1

1.5.1 Généralités

Pendant la semaine d'initiation, les **Apprenants des classes de S1** sont informés de toutes les modalités de fonctionnement de l'École au quotidien.
Les deux premiers jours sont encadrés par le Régent/la Régente et par les Facilitateurs en charge des leçons respectives afin de pouvoir garantir les introductions aux différents aspects de fonctionnement de l'École.

Séjour pédagogique pour les classes de S1 à Remerschen

Un séjour pédagogique obligatoire est prévu pour tous les Apprenants de S1. Celui-ci a lieu du jeudi, 18 septembre au vendredi, 19 septembre 2025. Les Apprenants hébergeront à l'Auberge de jeunesse, 31 Waistrooss, 5440 Remerschen.

Nous vous prions de récupérer votre enfant le vendredi, 19 septembre 2025 à 16h00 sur le site de l'auberge de jeunesse.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter le MESA (service socio-éducatif) par courriel : mesa@eimlb.lu ou par téléphone : 281 288 240

1.5.2 Utilisation des iPads

À partir de l'année scolaire prochaine, l'utilisation de l'iPad dans les **classes inférieures (S1 à S3)** se fera sous la forme du nouveau modèle appelé « iClass ». Ceci signifie que votre enfant recevra un iPad individuel, mis à disposition gratuitement par l'école. Pour la signature du contrat de prêt iClass, vous recevrez les données par courriel de la part du CGIE (Centre de Gestion de l'Informatique de l'Education).

L'utilisation individuelle de l'iPad pour les élèves des **classes supérieures (à partir de la S4)** fonctionnera désormais sous le modèle appelé « myDevice » où chaque Apprenant fera l'acquisition d'un nouvel iPad à l'aide d'une subvention accordée par le Ministère (modalités à venir).

2. Règlementation à l'EIMLB

2.1 Vestiaire

À l'EIMLB, nous demandons aux Apprenants du secondaire de laisser leurs vestes au vestiaire pour les raisons suivantes :

1. **Environnement d'apprentissage moins encombrant** : Les Apprenants sont moins distraits et se sentent plus à l'aise et restent concentrés.
2. **Sécurité et circulation** : Les vestes peuvent encombrer les espaces, créant des obstacles en cas d'urgence. Des espaces de travail dégagés et sécurisés facilitent la circulation des Apprenants et du personnel scolaire.
3. **Hygiène et confort** : Les vestes mouillées ou sales peuvent compromettre la propreté des ateliers.
4. **Préparation à la vie professionnelle** : Respecter un code vestimentaire prépare les élèves à la vie professionnelle.
5. **Concentration et discipline** : Se débarrasser de leur veste marque symboliquement le début de la journée scolaire et aide les jeunes à se mettre dans de bonnes conditions pour l'apprentissage.

Cette mesure est obligatoire car elle contribue à un environnement scolaire sain et sécurisé.

2.2 Téléphone mobile

Afin de garantir un environnement d'apprentissage optimal et de minimiser les distractions, nous avons décidé de collecter les téléphones des Apprenants de tous les niveaux (S1-S7) de l'École secondaire pendant les périodes d'apprentissage officielles, soit de 8h00 à 13h00 et de 14h30 à 16h00.

Les téléphones seront remis par les Apprenants dès leur arrivée dans l'Atelier et conservés dans une armoire sécurisée au sein de l'Atelier, garantissant leur protection et leur disponibilité en dehors des heures d'apprentissage.

Les salles spéciales, dans lesquelles se déroulent les activités périscolaires, seront équipées de boîtes dans lesquelles les Apprenants devront également remettre leurs téléphones pour la durée des activités.

De plus, l'utilisation des téléphones ne sera permise qu'à l'extérieur des bâtiments.

3. Planification de l'année

3.1 Réunions avec les parents

Les Facilitateurs sont libres de demander une entrevue avec les parents d'un de leurs Apprenants. Inversement, les parents peuvent demander une entrevue à tout moment de l'année avec le Régent, le Tuteur ou un des Facilitateurs de leur enfant par mail.

Deux réunions conjointes avec tous les Facilitateurs et les parents sont programmées pour chaque classe et par année. Les réunions sont censées fournir des informations de nature

générale et elles sont suivies d'entretiens séparés avec les Régents et Facilitateurs. Les entretiens séparés se font sur rendez-vous.

Pour l'année scolaire 2025/26, les dates des réunions vous seront communiquées à la rentrée.

3.2 The Parents' Corner

Afin de renforcer la communication de l'Ecole avec les parents, le **Parents' Corner** a été développé en mai 2024, où les parents peuvent échanger entre eux et s'informer sur un sujet particulier (en collaboration avec des services externes).

Une rencontre a lieu le dernier jeudi de chaque phase d'apprentissage. Après chaque édition, une newsletter sera envoyée aux parents.

Pour lancer l'année scolaire 2025/26, une rencontre "Parents' Corner" aura lieu **jeudi, le 30 octobre 2025 de 17:30 à 19:00.**

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez contacter Madame Martine Thines du MESA (martine.thines@eimlb.lu ; 281 288 – 245).

4. Activités péri- et parascolaires

Classes S1-S3

Chaque Apprenant est demandé de s'inscrire pour au moins une activité périscolaire (activité, option, etc.) par semaine, qui a lieu entre 12h15 et 14h30, du lundi au mercredi. Sa présence est obligatoire après inscription pour au moins un semestre (quelques activités périscolaires sont annuelles).

S1

Engagement périscolaire de 90 min./sem. au minimum, qui peut se composer comme suit :

- 1 activité longue (90 min.)
- 2 activités courtes (45 min. chacune)
- Cours ICT (45 min.) & 1 activité courte (45 min.)

S2/S3

1 engagement périscolaire au minimum :

- 1 activité courte
- 1 activité longue
- Cours de latin
- Cours ICT

En cas d'une éventuelle annulation d'une activité périscolaire pour cause d'absence du Facilitateur, les Apprenants qui y sont inscrits, <u>sont libérés pendant la pause de midi de 13h00 à 14h30</u>. Ils ont cependant la possibilité de rester à l'école sans devoir se soumettre à une surveillance.

<u>Information concernant la participation volontaire aux activités parascolaires « MESA GOES… » ainsi que la coopération avec la « Jugendstuff Munneref »</u>

Inscriptions sur base volontaire aux activités parascolaires "MESA Goes..."
Le planning des activités parascolaires du jeudi après-midi sera publié sur le site internet de l'école (www.eimlb.lu) au début de chaque phase d'apprentissage.

Nous invitons les parents et/ou tuteurs à accompagner leur enfant dans le choix volontaire des activités proposées.

Les inscriptions aux activités "**MESA Goes...**" doivent être effectuées directement par les parents ou tuteurs, par e-mail, à l'adresse suivante : **mesagoes@eimlb.lu, au plus tard le mardi précédant l'activité.**

Les places étant limitées, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception, selon le principe « premier inscrit, premier servi ».

L'inscription sera confirmée par l'équipe MESA par retour de mail.

Complémentairement à notre offre la **« Jugendstuff Munneref »** propose un lieu de rencontre avec des activités animées. Cette offre est gratuite et non obligatoire. Pour toutes autres informations concernant cette coopération, veuillez consulter le lien suivant : **Jugendstuff Munneref.**

4.1 LASEL

L'École participe aux manifestations sportives de la **LASEL** par le biais de ses Facilitateurs d'éducation physique. L'organisation et le déplacement pour ces manifestations sont prises en charge par l'EIMLB.

5. Subvention pour ménages à faible revenu

Les ménages à faible revenu peuvent introduire une demande pour obtenir une subvention pour chaque Apprenant scolarisé à l'enseignement secondaire de l'EIMLB.
Pour plus de détails, veuillez consulter le site internet suivant :
https://cepas.public.lu/fr/espace-public/aides-financieres/faible-revenu.html

La demande pour l'obtention de cette aide financière est à refaire chaque année et pour chaque Apprenant pour le 31 octobre au plus tard en utilisant le formulaire disponible au SePAS de notre école.
Aucune demande ne pourra être acceptée après le 31 octobre 2025 !

6. Apprenants majeurs et ceux qui atteindront l'âge de 18 ans au cours de cette année scolaire.

Le Code de la Sécurité Sociale confère aux personnes âgées de plus de dix-huit ans poursuivant des études au Grand-Duché de Luxembourg le droit d'être affilié au régime de la sécurité sociale. L'affiliation est faite par l'intermédiaire de l'établissement scolaire, sauf en

cas d'existence d'une coassurance (par les parents...) ou une assurance à un autre titre (p.ex. contrat de travail).
Si vous n'habitez plus chez vos parents et n'êtes plus assurés par le biais de vos parents ou autre, veuillez contacter l'assistante sociale du SePAS, Madame Eischen, e-mail: diane.eischen@eimlb.lu, Tél. : 00352 281288-232.

7. Règles en cas d'absences

(Règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant les règles de conduite dans les lycées, à p. de la p.347 du Code de l'Education nationale)
http://www.men.public.lu/fr/legislation/education-nationale/code/index.html

Le détail des modalités régissant les absences est repris dans notre Règlement d'Ordre interne qui se trouve en ligne sur notre site à l'adresse : https://eimlb.lu/fr/page?page=reglement-d-ordre-interne-2

Vu l'obligation scolaire, la présence à l'école prime sur toute autre occupation ou activité. En temps ordinaire donc, l'Apprenant suffit à cette obligation et est présent et ponctuel. Or, la perfection n'étant pas de ce monde, certaines absences sont justifiables et peuvent être excusées selon les modalités convenues.

Veuillez faire un e-mail à : absence.secondaire@eimlb.lu et mettre le Régent concerné en copie.

Absence justifiée et excusée d'office

Motif	Condition
Intempéries	• Vigilance rouge déclenchée par Cellule de crise MENJE ; • À défaut, absence non-excusée
Venu trop tard	• Bulletin d'information officiel de la société d'exploitation du service de transport ; • À défaut excuse écrite du représentant légal ou de l'Apprenant majeur ; • À défaut endéans la semaine, absence non-excusée
Service de l'école	• Présence confirmée par le membre du MESA, SePAS, S-Team ou de la Cellule d'orientation visité via sa signature dans l'agenda
Pause midi	• Participation à une activité longue sur le temps de midi le jour en question
Exclusion	• Exclusion temporaire prononcée par le directeur
Sortie scolaire	• Participation à une sortie proposée par l'École
Stage	• Stage prévu dans le contexte scolaire

Absence justifiable demandant excuse officielle

Motif	Condition
Maladie	• Absence renseignée le jour-même **avant 8 heures** via l'adresse absence.secondaire@eimlb.lu et Régent • Certificat médical au-delà du 3e jour d'absence ;

	• Certificat médical remis au Régent au plus tard le premier jour du retour à l'école ; • À défaut, absence non-excusée • Absence le jour avant/même d'un test, un certificat médical est obligatoire

Absence justifiable demandant permission au préalable excuse officielle

Motif	Condition
Haute-fête religieuse	• Permission d'absence demandée par un représentant légal au moins deux jours à l'avance auprès de la régence
Visite médicale	• Permission d'absence demandée par un représentant légal au moins deux jours à l'avance auprès de la régence ; • Certificat médical renseignant la date et l'heure de début, voire de la fin de la visite, remis à la régence dès le retour à l'école

Absence non justifiable et non excusée

Motif	Exception
Absence avant ou après un congé ou une vacance	• Sur demande dûment motivée, un jour d'absence peut être accordé par la régence sous condition que l'Apprenant récupère le temps d'apprentissage au préalable.
Absence pour activité externe sans demande et permission au préalable	• Absence non-excusée, sans exception

Conséquences

Toute absence, excusée ou non-excusée, est renseignée dans WebUntis et figure au bilan semestriel.
Toute absence **non-excusée** doit être récupérée sur un temps d'après-midi libre. La régence en informe l'Apprenant concerné et vérifie sa présence, certifiée dans l'agenda de celui-ci par la signature de l'Assistant présent.
Toute absence **excusée dépassant 24 périodes ou 3 jours par semestre** doit être récupérée sur un temps d'après-midi libre. La régence en informe l'Apprenant concerné et vérifie sa présence, certifiée dans l'agenda de celui-ci par la signature de l'Assistant présent.

Après 5 jours sans excuse et au-delà

Après une absence non excusée de **cinq jours de classe consécutifs**, les parents sont informés, par lettre recommandée, de la mesure qui suit.

L'Apprenant porté absent pendant **quinze jours de classe consécutifs** sans excuse ou sans motif reconnu valable est considéré comme ayant quitté définitivement le lycée, avec effet à partir du premier jour de son absence.
Les parents « ou » l'Apprenant majeur en sont informés par lettre recommandée.

Autorisation d'absence exceptionnelle

Le Régent ou le Directeur peuvent accorder à un Apprenant, sur demande écrite ou par e-mail et dans des cas exceptionnels, un congé dûment motivé ne dépassant pas une journée entière (p.ex : tournoi sportif, concours, examen, conservatoire).

Tout congé/absence dépassant une journée entière, ne peut être autorisé que par la Direction dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent.
Veuillez noter que ces demandes doivent être introduites au moins 1 semaine à l'avance afin de pouvoir être traités, validés ou refusés en temps et en heure.
L'autorisation de partir avant le commencement des vacances scolaires ou de rentrer après la reprise des cours ainsi que tout autre congé/absence dépassant une journée entière, ne peut pas être autorisé.
Les demandes doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante : secretariat@eimlb.lu et au Régent de la classe concernée.
Une absence pour cause de maladie avant le début des vacances et congés, après la reprise des cours ou d'un weekend prolongé est obligatoirement à justifier par un certificat médical.
En cas d'absence le jours d'un test un certificat médical est obligatoire.

A noter : En cas d'absence d'un Facilitateur, les Apprenants resteront à l'école et continueront à travailler sous supervision.

8. Infos pratiques

8.1 Accès bâtiment scolaire pour visiteurs (parents, tuteurs,...)

Les visiteurs doivent s'inscrire en cas de rendez-vous. Cela est possible à deux endroits :
- dans le bâtiment de l'école primaire, à la réception (Accueil)
- au secrétariat du bâtiment M3 pour l'école secondaire

8.2 Bus scolaires

L'École offre 7 lignes de bus. Pour le détail des horaires et des localités desservies, veuillez consulter le site de l'École sous « **Lignes de Bus** ». Les horaires des lignes sont mis à jour chaque début d'année scolaire(septembre).

Vers une mobilité plus douce

Nous encourageons les Apprenants à favoriser toute sorte de mobilité douce ainsi que les transports en commun afin de se diriger vers un mouvement plus écologique et aussi de manière à éviter tout encombrement de voitures devant l'École.

8.3 Bus & cours à option en S4 jusqu'en S7

En S4 jusqu'en S7, les cours à option sont étalés principalement sur les créneaux de fin de matinée et d'après-midi. De ce fait, il se peut que des Apprenants de S4 jusqu'en S7 aient cours l'un ou l'autre après-midi jusqu'à 16h45 et soient par contre libres un autre après-midi. Dans ces cas et pour des raisons de budget, le Ministère n'a pas prévu de courses scolaires en plus. Les Apprenants en question sont tenus de recourir aux lignes de bus publiques. Les horaires peuvent être consultés sur le site internet de la Centrale de Mobilité https://www.mobiliteit.lu/fr/

8.4 Apprenants déposés à l'École par les parents

Avant les cours, **la seule zone accessible pour déposer les enfants est du côté du bâtiment primaire, appelée zone Kiss&Go.**

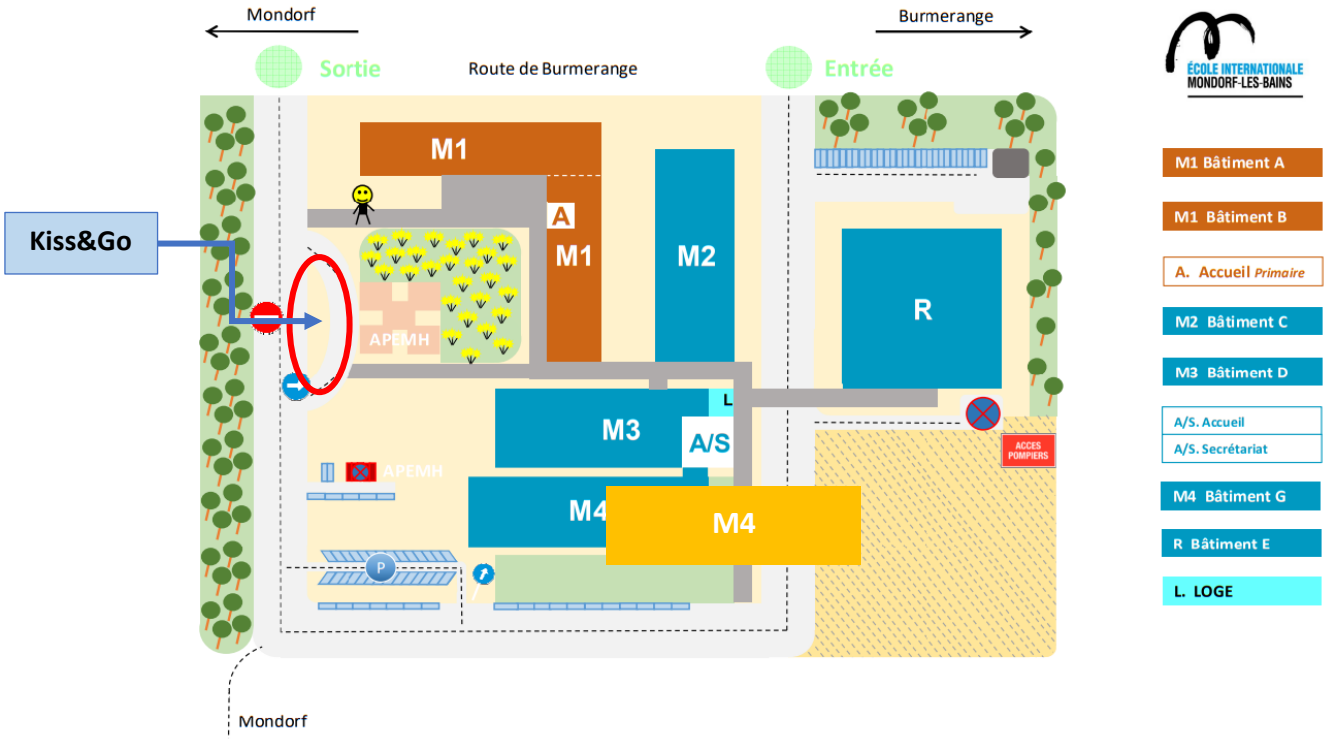

8.5 Médecine scolaire

Nous tenons à vous informer que des examens médicaux prévus par la législation sont pratiqués chez les Apprenants des classes S1, S3 et S5.

De plus amples explications vous seront envoyés au moment venu.

8.6 IAM – pour les Apprenants des classes S1 ainsi que tout nouvel Apprenant commençant dans le système public

Tous les services de l'Éducation Nationale, dont les Apprenants pourront bénéficier, se basent sur un identifiant personnel appelé IAM (Identity and Access Management), se composant des 3 premières lettres du nom de famille, 2 premières lettres du prénom et 3 chiffres (ex : NomPr000).

Afin de pouvoir générer un mot de passe pour cet identifiant, les parents des Apprenants de S1 ou tout nouvel Apprenant dans le système public, recevront un code d'activation par courrier du Ministère de l'Éducation Nationale (Centre de Gestion informatique de l'Éducation – CGIE) au cours des vacances d'été.

Les Apprenants auront besoin de leur mot de passe personnel afin de pouvoir se connecter sur leur iPad. Sans l'IAM il est impossible pour les Apprenants d'utiliser leur iPad.

Chaque Apprenant aura aussi une adresse e-mail personnalisée : ex. : NomPr000@school.lu

8.7 MyCard

Dès la rentrée, les Apprenants de S1 auront une MyCard, qui sera la carte de scolarité et le seul mode de paiement pour la cantine.

Cette carte peut être chargée en ligne, via le site internet de la restauration scolaire www.restopolis.lu ou via leur application et ceci **même avant la remise de la carte le premier jour de classe**. Les Apprenants peuvent également charger leur carte à la caisse du restaurant scolaire en espèces.

En cas de perte ou de vol de votre « MyCard », veuillez faire un mail dès que possible à l'adresse suivante : mycard@eimlb.lu, ainsi une nouvelle carte vous sera restituée.

Veuillez noter que pour toute **perte de carte**, **le renouvellement de celle-ci a un coût de 5 €.**

8.8 Autorisation parentale et autres documents officiels

Afin de permettre aux enfants de participer à des voyages à l'étranger, **une autorisation parentale**, **délivrée par la commune de résidence (voir annexe 1)** est à déposer au Secrétariat de l'EIMLB en début de l'année scolaire. Ce certificat devra avoir une durée de validité d'une année scolaire (ex. : 15.09.2025 à 15.07.2026).
Les autres documents officiels à remplir en début d'année vous seront remis par le Régent de classe lors de la première semaine. Nous vous saurions gré de les retourner dûment remplis et signés **jusqu'à la fin de la première semaine**.

8.9 Travail à l'Ecole, travail à domicile et temps d'études

Chaque Apprenant est individuel. Il apprend et travaille en fonction de ses capacités, de son rythme et de sa vitesse. L'École en tient compte et à priori, de S1 à S3, toutes les Missions sont conçues de sorte à ce qu'un Apprenant moyen puisse les réaliser à l'Ecole, pourvu qu'il utilise pleinement le temps de travail dont il y dispose.

Cela n'empêche en rien que les Apprenants continuent à travailler sur leurs Missions au-delà des temps d'apprentissage officiels et à domicile.

A partir de la S3, un travail régulier de révision à domicile est recommandé.

Afin de soutenir les Apprenants dans leur travail et selon leur ligue, l'Ecole propose des créneaux de travail supplémentaires. Ainsi, les Apprenants pourront accéder à leur Atelier d'Apprentissage à partir de 7h30 ou y rester l'après-midi jusqu'à 17h00 sauf les vendredis. Ils pourront consulter les Facilitateurs sur place, voire prendre rendez-vous avec leur Tuteur ou le Facilitateur dont ils ont besoin.